



COLTRAN – ACSAN – COCETA - APO

N/Réf :

coltran.acsan.coceta.apo@gmail.com

V/Réf : Co 28/02/2020

St Aignan, le 03/03/2020

Mesdames, Messieurs,

Vous me demandez de m'engager à prendre des initiatives pour les populations qui subissent les nuisances aéroportuaires de Nantes Atlantique, je vous confirme que nous exprimons auprès de la population Aignanaise trois engagements spécifiques au sujet de Nantes Atlantique, les voici :

- 1/ Préserver la population et l'environnement des nuisances aéroportuaires,**
- 2/ Défendre le territoire communal contre les décisions gouvernementales de maintien et d'allongement de la piste de l'aéroport**
- 3/ Associer les Aignonais aux débats et décisions liées à la question de l'aéroport**

Comme vous, j'ai été scandalisé par l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique, au mépris d'un schéma national cohérent, des décisions de justice, de l'avis des élus locaux et de l'expression de la population consultée. Cette donne nous oblige à faire face, dans une durée que nous souhaitons la plus limitée possible, aux nuisances actuelles et à venir, le temps que les activités de Nantes Atlantique soient transférées sur un autre équipement.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ma position de longue date et mon investissement -souvent à vos côtés- pour défendre l'intérêt des riverains et particulièrement des proches riverains.

Puisque l'opportunité nous est donnée, nous ferons preuve de volontarisme, associant toutes les énergies allant dans le bon sens, comme le prouve le pacte de solidarité signé entre *Bouguenais en communs* et notre liste, tout simplement parce qu'ensemble nous serons plus efficaces et que des coopérations nouvelles seront à trouver pour répondre aux défis actuels et à venir.

.../...

Je vous propose de répondre point par point à vos questionnements

1. Comment envisagez-vous la protection des habitants ?

Quelle démarche, quelles exigences aurez-vous pour que ces mesures soient effectivement appliquées, le plus largement possible, avec un élargissement de leurs conditions d'application ?

Après un refus sans équivoque du premier PGS présenté, j'ai obtenu, avec l'appui de mes collègues de Bouguenais et de Rezé, l'élargissement du PGS, au-delà des règles habituelles de droit commun, nous devons lutter tant en CCE qu'en GIP pour maintenir cette disposition, une fois les trajectoires repensées et le PEB revisité.

L'intégration des critères (Lden) de l'OMS en lieu et place des dispositions de la DGAC est un sujet qui doit nous mobiliser collectivement pour assurer un plan d'actions tant en prévention (PEB) qu'en correction (PGS).

En assemblée générale du 02 décembre 2019 du GIP régissant le FCNA, avec mes collègues maires de Bouguenais et de Rezé, nous avons accepté le déclenchement de la règle des 10% que vous connaissez, mais dans le même temps obtenu l'adoption d'une délibération demandant à l'Etat de revoir les conditions d'éligibilité. « *DEMANDENT que le fonds de compensation permette le financement de l'insonorisation de tous les logements situés dans le périmètre du plan de gêne sonore (PGS) et n'entrant pas dans les dispositions prévues par les règles d'indemnisation du PGS* »

Il en sera de même pour toutes les décisions s'agissant du droit de délaissement et du droit au déménagement, aucun riverain ne doit être exclu de ces droits quelle que soit l'année de construction ou d'acquisition antérieure au 17 Janvier 2018.

L'annonce de l'interdiction des vols programmés entre 24h et 6h mais aussi l'interdiction des avions les plus bruyants dès 22h, répond là aussi à notre volonté, et demande formulée par les 24 maires de Nantes Métropole. Nous avons su collectivement obtenir l'engagement de cette requête, nous devons demain assurer le même consensus pour obtenir sa mise en application. J'envisage de relayer régulièrement en Conférence des maires, les attentes de nos populations.

2. Quelles seront vos exigences pour le contrôle de l'impact sanitaire ?

Comment comptez-vous peser pour que votre collectivité et les associations de défense des riverains soient associées à cette procédure envisagée dans la mesure n°11* (méthode de mesures, emplacements, nombre de points ...) ?

Tout d'abord, la CCE me semble être le bon périmètre d'échanges entre services de l'Etat, collectivités, concessionnaire et associations de défense des riverains. Par contre, sa périodicité en phase diagnostic de l'existant notamment est à reconsidérer.

La commune a saisi la commission européenne pour non-respect des engagements de l'Etat au regard du PPBE en janvier dernier après avoir obtenu en 2018 auprès du Conseil d'Etat des engagements du gouvernement. Pour aller plus loin dans l'analyse de ces nuisances, en référence à notre programme, nous nous engageons à financer la pose de capteurs et stations de mesure sur notre territoire afin de conserver une certaine indépendance de jugement. Ces nouvelles stations seront proposées à l'arbitrage des associations.

Au-delà des nuisances acoustiques, nous avons conscience de l'existence des pollutions atmosphériques, aussi afin d'être en situation d'intervenir efficacement auprès de l'Etat, nous instaurerons une conférence territoriale de suivi de la qualité de l'air, mais aussi de l'eau. Les associations riveraines, et experts seront ainsi invités à formaliser leurs avis et recommandations. Une restitution régulière des travaux de cette conférence pourra être ainsi saisie et transmise aux autorités, ainsi qu'aux parlementaires qui ont la faculté de faire évoluer la loi et le droit commun.

.../...

Nous nous engageons également à organiser, comme nous l'avons déjà fait, des réunions publiques d'informations pour évoquer les évolutions du dossier aéroportuaire dans toutes ses dimensions.

3. Quelles sera votre position concernant le financement de l'aménagement de l'aéroport et ses implications collatérales ?

Quelle exigence aurez-vous vis-à-vis du gouvernement pour que ces travaux d'accessibilité soient totalement financés par le responsable de la décision ?

Le financement de l'aménagement de la plate-forme aéroportuaire ne peut relever que de la responsabilité entière de son concessionnaire.

Les collectivités locales, pour ce qui concerne leurs seules compétences, participeront à l'amélioration de l'accessibilité locale de l'aéroport, notamment en transports en commun et en matière de circulation et de liaisons douces. Elles participeront parce que ces voies d'accès sont aussi celles de la zone économique (PIIJV).

Nous demandons, par ailleurs, à ce que l'accès routier de cette plate-forme et de ses annexes (stationnements, ...) emprunte une voie spécifique qui ne soit pas celle ni du D2A, ni celle de la commune.

4. Comment envisagez-vous l'avenir de Nantes-Atlantique ?

Appuierez-vous une demande d'étude effective de déménagement du site actuel afin de faire face aux enjeux de développement, aux besoins de foncier constructible, de rééquilibrage des territoires et de protection des populations ?

Vous connaissez mon expression : Nantes Atlantique ne peut pas être l'aéroport du Grand Ouest, je l'ai maintes fois répété, son enclavement entre la centralité de l'agglomération nantaise et Grand Lieu en limite son expansion. Notre Dame des Landes était conçue pour 9 millions de passagers sur 1.160 ha, Nantes Atlantique pour 15 millions de passagers serait organisé sur 300 ha ! Impensable, inacceptable.

Cette vision Parisienne du territoire du Pays Nantais est inappropriée, elle ne permet pas de lutter contre l'étalement urbain ou tout du moins elle en limite l'action.

C'est d'autant plus vrai que l'approche imminente des avions en ILS par le nord, dans l'axe de la piste, va toucher des quartiers centraux de Nantes, Rezé et Bouguenais, empêchant de facto réglementairement la nécessaire reconstruction de la ville sur elle-même.

Nantes Atlantique n'a pas d'avenir à moyen et long terme, il va de soi que l'ensemble des partenaires économiques, collectivités et Etat doivent rechercher un site à horizon proche, et dans l'attente s'entendre pour limiter le trafic aérien de cette plate-forme.

A court terme, son avenir dépendra de la capacité de l'Etat à faire la démonstration du bien-fondé de son réaménagement et de son exploitation sur les bases partagées d'un état initial et diagnostics (environnement (biodiversité, eau), moyens, accès, infrastructures).

Pour notre part, nous y mettons les moyens humains avec l'embauche d'une chargée de mission et la mise en place d'un élu délégué en accompagnement du Maire et de la Direction Générale des Services.

Restant disponible pour échanger avec vous, veuillez recevoir mes salutations les meilleures,

Pour les candidats,
Jean-Claude LEMASSON

